

Délibération n° 18	Conseil Municipal du 27 juin 2016
<b>FINANCES</b>	Domaine de compétence : <b>Budget principal de la Ville (M14)</b>
Objet :  <b>1/ Adoption du compte de gestion 2015</b> <b>2/ Vote du compte administratif 2015</b> <b>3/ Affectation du résultat 2015</b>	
Rapporteur : Madame Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances	
Synthèse de la délibération :	Budget principal de la Ville 1/ Adoption du compte de gestion 2015 2/ Vote du compte administratif 2015 3/ Affectation du résultat 2015

### **1/ Adoption du compte de gestion 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2015 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2015 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

En annexe l'extrait du compte de gestion 2015 page 22.

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2015 du Trésorier Municipal relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **2/ Vote du compte administratif 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°03 en date du 9 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°40 en date du 16 décembre 2015 approuvant la décision modificative n°1 dudit budget,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

#### VILLE D'ETAPLES COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Résultat de fonctionnement	
Dépenses	13 969 910,41 €
Recettes	16 125 106,10 €
Résultat de l'exercice	2 155 195,69 €
Excédents / - déficits antérieurs reportés	0,00 €
Résultat de clôture de fonctionnement	2 155 195,69 €
Résultat d'investissement	
Dépenses	2 282 868,35 €
Recettes	2 419 230,63 €
Résultat de l'exercice	136 362,28 €
Excédents / - déficits antérieurs reportés	-746 234,88 €
Résultat de clôture d'investissement	-609 872,60 €
RESTES A REALISER 2015	
Dépenses	234 560,14 €
Recettes	552 500,00 €
Solde	317 939,86 €
Besoin(-) /Excédent (+) de financement cumulé	-291 932,74 €

### 3/ Affectation du résultat 2015

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget principal de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

#### AFECTATION DU RESULTAT EN 2016

Excédent RI/ -Déficit Investissement DI ( c/001) M	-609 872,60 €
Excédent de fonctionnement reporté RF (c/002)T	1 863 262,95 €
Excédents de fonctionnement capitalisés RI (c/1068)T	291 932,74 €